



QUESTIONNAIRE SUR LES VIOLENCES SEXUELLES SUR ENFANTS

UN TRAVAIL BÂCLÉ SANS CONCERTATION

Les mauvaises habitudes prises sous Blanquer ne se perdent visiblement pas... C'est en effet par voie de presse et durant leurs congés estivaux que les personnels ont appris qu'Édouard Geffray prévoyait de déployer un questionnaire à destination des élèves de la grande section à la terminale, pour repérer les violences sexuelles.

Cette volonté ministérielle de s'emparer d'un sujet aussi sensible aurait pu apparaître comme un signal positif dans le contexte actuel de mobilisation pour l'adoption de la loi intégrale contre les VSS. Mais force est de constater que l'outil choisi est loin de faire l'unanimité.

Présenté le 8 septembre dernier, **le questionnaire a été rejeté par les organisations syndicales qui n'avaient d'ailleurs pas été associées à sa conception**. Ces dernières ont réussi à obtenir l'organisation de deux réunions supplémentaires et à repousser le passage du décret en CSE (Conseil Supérieur de l'Éducation) au 1^{er} octobre, au lieu du 17 septembre initialement prévu.

Ce questionnaire suscite de vives inquiétudes et soulève un grand nombre d'interrogations, notamment sur son contenu, les conditions de passation, le traitement des réponses et ses suites.

À l'heure où nous écrivons ces lignes, au-delà d'une réflexion poussée sur des modalités de recueil de la parole de l'enfant, il apparaît qu'aucune attention n'a été portée à l'âge des enfants. Les questions sont en effet formulées de manière identique, de la grande section au CM2. La modalité et la temporalité choisies, à savoir le passage par l'écrit et dès le mois de novembre, nous interpellent : comment les élèves de GS et de CP vont-ils et elles pouvoir répondre de manière autonome ? Comment l'anonymat, s'il est choisi, va-t-il être garanti ? Que signifie pour un-e élève de 5 ans l'assertion suivante : « Je me sens à l'aise et en sécurité chez moi et dans les autres endroits où je vais » ?

Il est prévu que la passation du questionnaire soit effectuée par un binôme : qui viendra épauler l'enseignant-e ? Quel personnel supplémentaire, s'il existe, sera suffisamment connu-e des élèves afin que soit garanti le climat de confiance ?

Concernant les réponses, qui dépouillera les questionnaires ? Sur quel temps ? Avec quel outil ? Comment et où seront-elles agrégées et conservées de manière sécurisée ? Quelles suites seront données aux réponses des enfants qui oseront faire état d'atteintes sexuelles ? Une victime qui se livre doit impérativement être écoutée, crue, soutenue : qui sera aux côtés de l'élève pour recueillir sa parole et s'assurer de sa sécurité ? Avec quels moyens ? Le dépistage, seul, est insuffisant !





QUESTIONNAIRE SUR LES VIOLENCES SEXUELLES SUR ENFANTS

UN TRAVAIL BÂCLÉ SANS CONCERTATION

Faut-il rappeler au ministre qu'à l'exception des assistant-es de service social (et éventuellement des infirmier-ères scolaires) – qui se font plutôt rares dans le premier degré – les personnels n'ont aucune formation sur ces sujets ? Faut-il lui rappeler l'état de délabrement dans lequel se trouve notre service public d'Éducation ?

Il est permis de douter de la volonté exacte du gouvernement et de s'interroger sur l'urgence et la pertinence de la mise en place d'un tel outil. Nous rappelons surtout que des dispositifs existent déjà, mais là encore, par manque de moyens (et de volonté politique), ils ne sont pas suffisamment déployés ! Le bilan de santé des 4 ans réalisé par les PMI dans certaines écoles, tout comme la visite médicale obligatoire des 6 ans, sont autant d'occasions de dépister certaines situations. De plus, les séances d'EVAR (que la CGT Éduc'action porte) sont des moments clés pour repérer des signaux ou recueillir la confiance d'un-e élève, encore faut-il être correctement formé-e !

Tout ceci va à nouveau mettre en difficulté des personnels se retrouvant à nouveau seuls et sans temps supplémentaire de préparation pour réaliser les choses correctement. C'est un nouveau transfert de responsabilité de la part de l'institution qui place les collègues en première ligne face éventuellement à l'incompréhension, au mécontentement, voire aux représailles de certaines familles.

Affichage ministériel et précipitation ne sont pas gages de succès, surtout quand il s'agit de sujets aussi graves. D'autres voies sont possibles à condition d'écouter les professionnel-les, les organisations syndicales et d'attribuer tous les moyens nécessaires.

